

## **Compte-Rendu du Conseil Municipal du** **Jeudi 19 décembre 2019**

Absents : Mrs BAINIER et LORENZI.

### **1 – Réaménagement du prêt**

Mme le Maire rappelle au conseil que la commune a contracté un emprunt de 215 000€ auprès du Crédit Agricole en février 2006 pour financer l'achat de la « maison Lorinquer » (actuellement « appartements communaux »). Le taux initial de ce prêt était de 3.60%. Le taux renégocié est de 3.29% pour une durée résiduelle de 129 trimestres soit environ 10 ans. Cela permettrait une économie d'environ 2 000 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte le réaménagement de ce prêt.

### **2 – Restauration de la fontaine : choix de l'entreprise**

Madame le Maire rappelle qu'un marché pour la restauration de la fontaine rue des Moulins a été lancé par la commune sous la forme d'une procédure adaptée.

Cette consultation a été lancée le 15 novembre 2019 pour une remise des offres fixée au 6 décembre 2019 à 16h00.

L'ouverture des plis a été effectuée le lundi 9 décembre à 18h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Madame le Maire propose de retenir l'entreprise Art de pierres, seule entreprise à avoir répondu à l'appel d'offres, pour un montant de 91 032.31€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir la proposition de Mme le Maire et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres
- Autorise Mme le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces travaux.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

### **3 – Prix grange HENRY**

Madame le Maire rappelle au Conseil que la cession de cette grange a déjà fait l'objet d'une délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2018. Le prix en avait été estimé par le notaire entre 25 000 et 30 000€.

Les acquéreurs potentiels l'ayant visité ont estimé que le prix de ce bien était trop élevé au regard de son état.

Mme le Maire indique qu'elle a une offre pour ce bâtiment qui s'élève à 23 000 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de vendre cette grange au prix de 23 000 € et autorise Mme le Maire à signer tous les documents y afférents.

#### **4 – Bois**

➤ Etat d'assiette coupes 2020 / 2021

La sécheresse a provoqué une maladie sur les hêtres. De ce fait, l'ONF s'est vue contrainte de modifier le programme initialement prévu pour se concentrer sur les arbres « malades » ce qui a entraîné un délai supplémentaire. Ceux-ci se situent dans les parcelles 12 et 13. L'affouage (bois façonné et bois à faire) se situera également dans ces parcelles.

➤ Tarifs 2020

Le Conseil décide des tarifs du bois 2020 :

- Bois façonné livré : 50 € TTC le ballot
- Bois à faire : 10 € le stère

#### **5 – CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : approbation du rapport du 9 octobre 2019**

Le 9 octobre 2019, la CLECT s'est réunie afin d'évaluer le coût net des charges transférées résultant de la décision de ne pas conserver, au titre de l'exercice communautaire, la compétence librement consentie d'entretien des bords de route et chemins ruraux de l'ancienne communauté de communes des 3 cantons (CC3C). Il appartient aux conseils municipaux d'approuver ce rapport.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'approuver le rapport de la CLECT, d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents y afférents et de notifier cette décision à Mr le Président de PMA.

#### **6 – SYDED : Achats groupés d'énergies**

Dans le cadre de l'ouverture des marchés d'électricité et de suppression progressive des tarifs réglementés, les syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté ont mis en place un groupement régional d'achat relayé par le SYDED. Ce groupement concerne l'achat d'électricité et de gaz naturel. Il permettrait de bénéficier de tarifs compétitifs et maîtrisés pour une durée de 2 ans provenant d'énergies renouvelables.

Le conseil, estimant que les éléments en notre possession ne sont pas suffisants, demande un complément d'informations pour pouvoir se prononcer.

#### **7 – PMA : autorisation de signature convention sentiers de randonnée**

Dans le cadre de la compétence « promotion du tourisme » et du schéma de développement touristique 2017 – 2021, la communauté d'agglomération a élaboré un schéma de circuits touristiques afin de permettre la découverte du territoire de Pays de Montbéliard Agglomération par une pratique de la randonnée pédestre, du VTT et du cyclotourisme.

Les objectifs sont multiples à savoir :

- Assurer un cheminement sécurisé et confortable
- Garantir un balisage de qualité et cohérent

- Valoriser l'identité et les richesses du Pays de Montbéliard par une signalétique adaptée.

Le conseil communautaire, dans sa délibération du 19 septembre 2019, a réparti les communales (entretien de l'emprise des chemins) et communautaire (implantation et entretien du balisage, de la signalétique et des équipements de confort) et a autorisé la signature des conventions à intervenir.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du tracé des itinéraires sur son territoire, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention ayant pour but d'autoriser le passage, le balisage et l'entretien d'un itinéraire inscrit dans le schéma de circuits touristiques pédestres de PMA en vue de son ouverture au public.

## **8 – Subvention**

La croix rouge française sollicite une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un véhicule de type Boxer en remplacement de celui incendié.

Après délibération, le Conseil accepte le versement d'une subvention d'un montant de 100€ à cette association.

## **9 – Informations et questions diverses**

### Gardes communautaires :

Le service a débuté les patrouilles et interventions sur le terrain depuis début décembre. 3 agents sont en cours d'assermentation, l'effectif ne sera complet qu'à compter de fin février 2020.

Les missions principales, décidées en conseil, de ces gardes champêtres communautaires sont les suivantes :

- Lutte contre les dépôts sauvages
- Prévention des troubles à l'ordre public : tranquillité, sécurité et salubrité publique.
- Application des règlements et arrêtés de police municipale
- Gestion des animaux errants
- Médiation auprès des gens du voyage
- Surveillance des aires de jeux et équipements sportifs

### Problème eaux pluviales rue des Grands Prés :

Depuis la réfection de cette rue en 2014 et suite à une malfaçon, une flache est apparue sur la chaussée provoquant des flaques d'eau à chaque épisode pluvieux. Les véhicules, lors de leurs passages, aspergent les compteurs électriques et téléphoniques situés à proximité pouvant causer de graves dégâts. Le conseil décide de demander des devis afin de résoudre ce problème.

### Etangs des Princes :

Madame le Maire informe le Conseil que PMA procédera prochainement à l'installation de tables et chaises ainsi qu'à la réfection du parking des étangs côté Echenans.

### Marchés du soir :

Mme le Maire fait part au conseil de la possibilité d'accueillir un marché du soir en collaboration avec PMA. Les associations qui souhaitent participer à l'organisation de cette manifestation sont informées de ce projet.